



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
du premier degré**

Saint-Denis, le 17 novembre 2021

DPEP2

n° 2021-2022

Affaire suivie par :

Cathy DELCHET

Tél : 02 62 48 14 15

Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les maîtres
de l'enseignement privé du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés
des
circonscriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Additif à la note de service n° 2

Objet : Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2021

Références :

- Décret n° 2021-813 du 25 juin 2021 adaptant les dispositions relatives à l'accès à la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles et du corps des psychologues de l'éducation nationale au titre des années 2021 à 2023

- Note de service ministérielle du 29 mars 2021 relative à l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat appartenant aux échelles de rémunération des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des écoles.

La présente note a pour objet de modifier :

- le calendrier de la campagne classe exceptionnelle 2021 comme suit :

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS du "Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2021"

Opérations	Date de début	Date de fin
Information individuelle des enseignants de leur promouvabilité et du calendrier de la campagne 2021 - (message I-Professionnel)	15/11/2021	
1ère recevabilité : Mise à jour de leur CV-Iprof par les enseignants via I-Professionnel/services/TA hors classe/compléter votre dossier → onglet fonctions et missions/ajouter	22/11/21	03/12/21
Transmission d'un message aux enseignants " <u>éligibles</u> " au vivier 1 (via I-Professionnel) Transmission d'un message aux enseignants " <u>non éligibles</u> " au vivier 1 (via I-Professionnel)	03/12/2021	
2ème recevabilité : Ouverture du serveur I-Professionnel pour transmission de tout document justificatif par les enseignants souhaitant compléter leur CV-Iprofessionnel suite à la déclaration d'inéligibilité	06/12/2021	17/12/2021
Transmission d'un message aux enseignants " <u>éligibles</u> " au vivier 1 <u>après ré-examen</u> - (via I-Professionnel)	17/12/2021	
Transmission d'un message aux enseignants " <u>non éligibles</u> " au vivier 1 <u>après ré-examen</u> - (via I-Professionnel)		
Saisie des appréciations littérales par l'IEN de circonscription et par les chefs d'établissements (via I-Professionnel)	24/01/2022	04/02/22
Émission des appréciations par l'IA-DAASEN - (saisie sur I-Professionnel)	07/02/22	18/02/22
* Affichage de l'avis de l'IEN et chefs d'établissements via I-Professionnel/services/TA classe exceptionnelle/consulter votre dossier onglet synthèse	21/02/2022	
Étude et préparation du tableau d'avancement par la DPEP en vue de la présentation à la CCMD	22/02/22	04/03/2022
CCMD	deuxième quinzaine de mars	
Publication des résultats		
* Affichage des résultats et de l'avis de l'IA-DAASEN (via I-Professionnel)		
Transmission d'un message aux enseignants "promus" à la classe exceptionnelle 2021 - (message I-Professionnel)		

NB : Ce calendrier vous est communiqué à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.

Pour la Rectrice et par délégation
La Cheffe de la D.P.E.P

SIGNE
Valérie DECOUTY

DPEP 2

Tél : 02 62 48 14 15
Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr
24 Avenue Georges Brassens
CS 71003 - 97743 ST DENIS CEDEX